

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z = Electro-Radiologie
B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord au de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PRÉALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances, ou actes globeaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2857 / 2883
FAX : 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

FEUILLE DE SOINS

N° 864798

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : TEJDAAI Khaddaouz
 Matricule : 2986 Fonction : Retraitee Poste :
 Adresse : Hay Sabra Rue 10 N° 4 My Radiant Casa
 Tél. 06 08 67 42 15 Signature Adhérent : EYDAA

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : TEJDAAI Khaddaouz Age 24 01 1968
 Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 01/01/22

Nature de la maladie : Affection orthopédique

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

Accident bleu

Accident bleu, le 26/11/22 Signature et cache du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

Dr Anis ACHARGUI
Chirurgien Orthopédiste
105 Bd. 2 Mars, Casablanca
N° 091170910

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17-04-2022	Voir facture 4- Jointe 200	A Dr Anis ACHABOUR Chirurgien Orthopédiste 105, Bd 3 Mars Casablanca Tel: 05-22-81-81-16 INB: 0944-20920 Signature		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/11/2022	123.20

ANALYSES – RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
						

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CLINIQUE DU BELVEDERE

150, Boulevard BAHMAD - CASABLANCA

Tél.: 0522 40.40.40 (3 lignes groupées)

Fax : 0522 40.40.10

E-mail : massahat.belvedere150@gmail.com



مصححة بالقدير

150، شارع ياحمد - الدارالبيضاء

الهاتف : 0522.40.40.40 (3 خطوط مشتركة)

لفاكس : 0522.40.40.10

البريد الإلكتروني : massahat.belvedere150@gmail.com

Casablanca, le

04/11/2012

جَنْ تَجْدَانِي (HADDANI)

70,90

1 / Profound 100

~~52.80~~ 14px²/h ρ^4 7.

2 | Declar 2

11 ⁶
24px24 104711

123,70



Dr Anis ACHARGUI
Chirurgien Orthopédiste
105, Bd. 2 Mars, Casablanca
2818116 - INP 091 70910

LOT 211148
EXP 04/2024
PPV 52.80DH

CLINIQUE BELVEDERE

150,Bd BAHMAD-CASABLANCA
Tel : 0522404040 Fax: 0522404010
E-mail : massahat.belvedere150@gmail.com

F A C T U R E

N° : **864 / 2022** du **04/11/2022**

Nom patient **TEJDAWI KHADDOUJ**
PAYANT

Entrée 04/11/2022
Sortie 04/11/2022

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
FORFAIT	1,00		2 000,00	2 000,00
			<i>Sous-Total</i>	2 000,00
Total Clinique				2 000,00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i>	Total	2 000,00
DEUX MILLE DIRHAMS		

CNSSN° : 2153279 PATENTEN° : 31220785 IF : 01600426 RC : CASABLANCA 59215 ICE : 000084378000033
ATTIJARIWAFA BANK BELVEDERE CPTE N° 274S00065

CLINIQUE BELVEDERE

150,Bd BAHMAD-CASABLANCA
Tel : 0522404040 Fax: 0522404010
E-mail : massahat.belvedere150@gmail.com
CASABLANCA

BULLETIN D'ADMISSION ET DE SORTIE

Date d'entrée 04/11/2022 Heure 08:04

Nom et Prénom du patient Mme TEJDAWI KHADDOUJ Age ou Date Naissance 71 - 24/04/1952

N° Cin du patient ou du tuteur B722827

Adresse HAY RAHMA RUE 10 N4 MY RACHID

Téléphone 0665303381

Personne à appeler en cas d'urgence

Médecin traitant ACHARGUI ANIS

Durée prévue d'hospitalisation (jours) : 0
0,00

Motif d'hospitalisation BLOC OPERATOIRE

Affiliation à une couverture maladie OUI

Partie réservée aux admissions des patients affiliés à une couverture maladie

Nom et prénom de l'assuré

Lien de parenté

Organisme assureur

Mode de paiement PAYANT - MUPRAS

Nom et prénom du signataire :

Signature

Partie à compléter à la sortie

Date Sortie 04/11/2022

Heure

09:47

Durée d'hospitalisation (jours)

0

Nom et prénom du signataire

Signature



مركز جراحة العظام والمفاصل والجراحة الرياضية
Centre de Traumatologie-Orthopédie et Chirurgie du Sport

04/11/2022

MME TEJDAWI KHADOUJ

Casablanca le 04/11/2022

COMPTE RENDU OPERATOIRE

Mme TEJDAWI KHADOUJ

Date de l'intervention : 04/11/2022

Chirurgien : Dr. ACHARGUI ANIS

Anesthésiste : Dr

Indication : MOBILISATION SOUS AG

Intervention

Sous sédation, mobilisation progressive du genou jusqu'à libération audible des adhérence

On récupère une flexion du genou à 160 °

Cyclage du genou

Dr Anis ACHARGUI
Chirurgien Orthopédiste
105, Bd. 2 Mars, Casablanca
Tél: 0522 81 81 16 - INP 091170910